



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE MAURIENNE TOURISME

Le 02 JUIN 2014 à 17h00

Salle Jean-Louis Barrault à St Jean de Maurienne

Etaient présents :

Jean-Pierre JORCIN - Président de Maurienne Tourisme + cf. liste jointe

Equipe technique : Laurence PASDELOUP chargée de missions tourisme, Benjamin BOUQUET chargé de missions web/hiver, Florence VINCENTET directrice de Maurienne Tourisme

Etaient excusés + pouvoirs :

Cf. Listes jointes

Equipe technique : Alexandre GROS chargé de missions cyclo/hiver

Ordre du jour :

- + Constitution du nouveau Conseil d'Administration (suite aux votes via internet)
- + Modification des statuts et du règlement intérieur
- + Présentation des grands axes d'orientation de Maurienne Tourisme
- + Questions diverses

Monsieur Jean-Pierre Jorcin introduit la séance, précise qu'il y a des excusés, des pouvoirs et remercie les présents. Avant de commencer l'ordre du jour, Jean-Pierre Jorcin rappelle rapidement comment a été constituée Maurienne Tourisme. Avant juillet 2012 il y avait le Comité des Stations Maurienne et le service tourisme au Syndicat du Pays de Maurienne. Au cours de l'année 2012, les élus du Syndicat du Pays de Maurienne décidèrent de fusionner cet ensemble dédié au tourisme pour créer une structure qui s'occupe du développement du tourisme en Maurienne aussi bien pour les stations que les communes de la vallée. Après ce bref préalable, il propose de commencer l'Assemblée Générale en inversant l'ordre du jour : il s'agit de commencer par les grandes orientations de Maurienne Tourisme, suivies de la constitution du Conseil d'Administration et la changement des statuts. Pas de contestation dans la salle.

Jean-Pierre Jorcin présente le fonctionnement et l'équipe de Maurienne Tourisme, les objectifs de l'association, ses grands axes d'orientation et précise les actions menées jusqu'à ce jour par Maurienne Tourisme.

RAPPEL

Rappel sur l'organisation du volet tourisme en Maurienne

Les collectivités locales (communes et communautés de communes) sont représentées par le Syndicat du Pays de Maurienne SPM

Le SPM

gère plusieurs types de missions dont le volet touristique à travers Maurienne Tourisme

Maurienne Tourisme créée en juillet 2012
est composée de :

Un **bureau** qui
gère les affaires
courantes et le
suivi des dossiers

Un **Conseil
d'Administration**
qui valide stratégie
globale et des plans
d'actions

Une **équipe
technique** qui met
en œuvre les plans
d'actions

LES GRANDES ORIENTATIONS DE MAURIENNE TOURISME

FEDERER les acteurs touristiques du territoire autour de projets et d'actions en commun
(professionnalisation/sensibilisation, montage de produits pour des offres différenciantes ...)

CONSEILLER ET
ACCOMPAGNER les
porteurs de projets
touristiques

MAURIENNE TOURISME

INFORMER les acteurs
sur les marchés et la
situation économique
du tourisme

COMMUNIQUER sur LE
CYCLO, LE SKI/HIVER, LES
ACTIVITES/ETE à travers
des offres spécifiques

AIDER à la mise en marché
COMMERCIALISER

LES GRANDES ORIENTATIONS DE MAURIENNE TOURISME

OBJECTIFS

Attirer le client	Satisfaire le client
AUGMENTER la notoriété de la vallée	ACCOMPAGNER Les porteurs de projets pour répondre à la demande
VALORISER les spécificités Locales et le patrimoine	DEVELOPPER la « convenience » Augmenter la qualité des services
STRUCTURER l'offre	AMELIORER l'accueil du client
INFORMER / CONSEILLER / FEDERER LES ACTEURS DU TOURISME	



DANS LE CADRE DU CYCLO :

Maurienne Tourisme a poursuivi le développement de la marque « La Maurienne le plus grand domaine cyclable du monde » à travers des actions de promotions et des outils de communication tels que le site www.cyclo-maurienne.fr, le *teaser cyclo*, le développement des réseaux sociaux et des campagnes sur le web notamment. Parallèlement, Maurienne Tourisme met en œuvre chaque année un plan de relations presse avec une agence spécialisée dans le domaine (accueil presse, communiqués de presse, dossier de presse). Le cyclo est également mis en avant dans différents salons (Bruxelles, randonnée à Lyon, Fiets en Wandelbeurs).

Maurienne Tourisme a été lauréat du concours international mis en œuvre par la province de Huesca en Espagne concernant le projet touristique innovant de l'année 2013 (70 projets à échelle mondiale étaient en compétition).

Un référentiel qualité cyclo en 2013 a été créé pour initier et développer d'un réseau d'acteurs touristiques dédiés au cyclo (une trentaine d'acteurs à ce jour).

Un partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme a été signé le 5 février dernier pour accueillir les équipes de France pour leurs stages d'oxygénation en Maurienne jusqu'en 2016 (toutes disciplines cyclos confondues). Parallèlement, possibilité de mettre en exergue le domaine cyclable « route et VTT » ainsi que des offres commerciales auprès des 119 000 licenciés FFC.

Maurienne Tourisme réalise différents documents papier et a quelques goodies : carte cyclo mise à jour avec intégration du VTT en 2014, documents d'appel réseau cyclo pour des salons, autocollants, tenues cyclo, bidon, mise à jour en version numérique du guide VTT Maurienne...

Maurienne Tourisme est présente lors de différentes manifestations cyclos nationales, internationales, régionales.

Jean-Pierre Jorcin précise également que Maurienne Tourisme a lancé une réflexion autour du développement du Vélo à Assistance Electrique VAE. Il passe la parole à Florence Vincendet qui présente les avancées de ce projet : du benchmarking autour du VAE a d'abord été réalisé puis il s'est agi de trouver un modèle économique qui puisse inciter les acteurs touristiques privés locaux à avoir des VAE (système de location courte durée). Aujourd'hui le projet est lancé pour une phase de tests au cours de l'été 2014 avec des circuits mis en place par Maurienne Tourisme (suggestions d'itinéraires). Il est important de préciser que cette démarche a pour objectif de proposer aux vacanciers (mais aussi aux habitants locaux) de découvrir le territoire autrement à travers le VAE qui peut aussi, le cas échéant, se combiner à de la marche. Michel Bouvard, Conseiller Général de Savoie, complète en précisant que ce type de projet pourrait être accompagné par la Région et les politiques de Massifs en cours d'élaboration pour 2015-20. La mise en œuvre d'une filière autour du VAE pourrait même être une piste à explorer en Maurienne.

Autres réactions dans la salle concernant l'axe cyclo : certains rappellent qu'il faudrait absolument améliorer l'état des routes et développer quelques voies cyclables notamment en fond de vallée afin de sécuriser les cyclistes. Jean-Pierre Jorcin rappelle que des démarches ont déjà été faites auprès du TDL mais qu'il va falloir poursuivre certaines demandes auprès des services du Département de la Savoie.

Jean-Pierre Jorcin propose de passer au deuxième axe d'orientation de Maurienne Tourisme.



DANS LE CADRE DE L'HIVER ET DU SKI :

Maurienne Tourisme réalise des actions de promotion et communication concernant le ski en Maurienne à travers un plan de communication hiver annuel : des campagnes sur le web, un nouveau site internet www.ski-maurienne.fr, une vidéo d'appel de 4.30mn, des teasers humoristiques, le développement des réseaux sociaux notamment avec la marque « La Maurienne je skiffe », des accueils presse de journalistes français, belges et hollandais (voire au-delà ponctuellement); des campagnes publicitaires print dans divers magazine.

L'OQPS (l'association qui regroupe tous les domaines skiables de Maurienne) délègue à Maurienne Tourisme la promotion spécifique concernant le Ski Maurienne Sans Frontières SMSF (5 journées dans 5 stations différentes en Maurienne). Cette année, outre le SMSF, des documents d'appel liés au ski avec le dépliant skiez en Maurienne, Comment venir en Maurienne ?, catalogues d'offres commerciales des stations de Maurienne ont été réalisés. La fête du ski a également été mise en avant en collaboration avec les domaines skiables et les ESF.

Maurienne Tourisme participe et/ou coordonne certains salons/ manifestations : Paris ski and snowboard show, Salon des vacances de Bruxelles, 100% Snow à Bruxelles, Stations Lyon Neige, Elucéo (comités d'entreprises), Grand Ski, des actions de promotion spécifiques : workshop en Belgique, village Maurienne à Reims par exemple.

Chaque année Maurienne Tourisme met en œuvre et gère un service de navettes « transferts aéroports » entre Lyon St Exupéry, Chambéry aéroport et toutes les stations de Maurienne. Ce service est effectif tous les samedis pendant la saison d'hiver.

Réalisation de divers goodies : autocollants, portes skis mains libres.

DANS LE CADRE DE L'ETE :

Un travail de fond a été réalisé à travers un travail sur la structuration de l'offre estivale en Maurienne via des réunions de concertation, un travail d'analyse de l'offre existante, des préconisations méthodologiques et un positionnement autour de l'eau sous toutes ses formes. Suite à ce travail, un cadre stratégique a été dégagé avec la vision de la Maurienne l'été, un positionnement autour de l'eau et des préconisations pour la mise en œuvre d'actions.

Parallèlement, un site web test concernant des offres estivales en Maurienne a été mis en œuvre : www.maurienne-experience.com qui met en avant des offres commerciales proposés par les OT de Maurienne ainsi que par certains adhérents de Maurienne Tourisme.

En 2014 un programme de Rand'O accompagnées (autour du thème de l'eau) en partenariat avec des accompagnateurs en Montagne de Maurienne a été réalisé. Enfin la réflexion autour du développement du Vélo à Assistance Electrique VAE nécessite la conception de circuits de découverte adaptés à ce mode de déplacement. Il s'agit également de prévoir dans ce cadre en partenariat avec les collectivités certains aménagements tels que des racks à vélos afin de pouvoir les sécuriser pendant la visite de certains sites.



AUTRES ACTIONS PRINCIPALES MENEES :

Le rôle de Maurienne Tourisme est de fédérer les acteurs du territoire autour de projets et d'actions en commun et mettre en exergue les questions de l'avenir touristique de la Maurienne.

Une réflexion d'ensemble sur les outils web de Maurienne Tourisme et sensibilisation à l'intégration du nouveau système SITRA sont en cours. Maurienne Tourisme possède actuellement 4 sites web et un blog pro.

Maurienne Tourisme développe également des actions liées au réseau des musées : guide des musées, jeu concours, animation de réunion ...

L'accompagnement de porteurs de projets publics ou privés fait également partie des missions de l'association.

Des interventions diverses initiées ou demandées dans des réunions ou manifestations en Maurienne et hors Maurienne sont effectuées chaque année (exemple : les Rencontres du Tourisme avec différents sujets d'actualités et de la prospective)

Maurienne Tourisme conçoit et réalise différents supports de communication papier à l'échelle du territoire dans sa globalité : le magazine Destination Maurienne en hiver comme en été, la mise à jour des différents guides thématiques : les verticales, les sentiers, le patrimoine, les musées, le VTT.

Enfin Maurienne Tourisme met en œuvre et réalise le suivi administratif/financier des différentes actions touristiques menées dans le cadre des contrats de développement Maurienne CDDRA et CTS. Une réflexion d'ensemble sur les moyens de commercialiser la Maurienne à ce jour et pour l'avenir est également en cours.

Jean-Pierre Jorcin propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour c'est-à-dire la constitution du nouveau Conseil d'Administration. Il rappelle que le CA de Maurienne Tourisme est composé de 19 membres répartis dans 6 collèges : les élus, les offices de tourisme, les domaines skiables, les écoles de ski, les socioprofessionnels en collectif et les membres associés. Il présente les candidats retenus à l'issue des votes par collège et présente pour validation la composition du nouveau Conseil d'Administration de Maurienne Tourisme.

Le collège des élus via le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) – 8 membres : Pascal DAMEVIN (Aussois), Nicole SELTZER (Modane), Patrick PROVOST (St François Longchamp), Stéphanie FEUTRIER (Valloire), Philippe BAUDIN (Valmeinier), Christian DIDIER (St Sorlin d'Arves), Jacques ARNOUX (Lanslebourg), Alain BOUVIER (St Georges d'Hurtières).

Le collèges des Offices de Tourisme de Maurienne - 3 membres : Emmanuelle LACOSTE - Directrice de l'OT de Valmeinier, Isabelle ARBUZ – Directrice de l'OT de Saint Sorlin d'Arves, Cédric FOGAROLO – Directeur de l'OT de Saint Jean de Maurienne

Le collège des Domaines Skiables de Maurienne - 2 membres : Marcus SCHLATMANN directeur de la SOGENOR à La Norma, Robert GUILLERMET directeur de la STOR à orelle

Le collège des Ecoles de Ski de Maurienne - 2 membres : Luciana DOL directrice de l'ESF de Valfréjus, Christian GRANGE directeur de l'ESF de Valloire



Le collège des Socioprofessionnels en collectif – 2 membres : Jean-Marc HERMES Bureau Montagne des Arves, Pascal MOUSSET Bureau Montagne des Encombres

Le collège des Socioprofessionnels individuels (ex membres associés) - 2 membres : Liliane SABIC gérante de l'Hôtel l'Outa à Termignon (pour représenter les hébergeurs), Pierre DOMPNIER réseau des musées de Maurienne (pour représenter les activités de loisirs et culturelles)

La nouvelle composition du CA de Maurienne Tourisme est validée à l'unanimité.

Jean-Pierre Jorcin propose de passer au dernier point de l'ordre du jour : la modification des statuts et du règlement intérieur de l'association. Il passe la parole à Florence Vincendet qui présente les principaux changements proposés.

Il s'agit des articles 2/4 et 8 des statuts de l'association avec les modifications ci-après qui seront répercutées dans le règlement intérieur de Maurienne Tourisme (en rouge les ajouts et les suppressions sont barrées).

Article 2 : Cette association a pour objet de :

- **Fédérer les acteurs du territoire autour d'actions et projets en commun**
- promouvoir les points forts et les événements du territoire de Maurienne, en France et à l'étranger (communication externe)
- traiter les informations internes et externes, être à l'écoute des marchés, conseiller les porteurs de projets (études – prospective- conseil)
- apporter un support opérationnel à la mise en marché **et commercialiser** des produits touristiques de la vallée en France et à l'étranger (aide à la mise en marché)
- valoriser les initiatives et les résultats obtenus auprès de tous les partenaires tout en faisant le lien avec les structures environnantes (communication interne)

Article 4 : ~~L'association se compose de Membres Actifs et de Membres Associés.~~ **L'association se compose de Membres Actifs.**

Les Membres Actifs, disposant de voix délibératives, sont répartis en cinq **six** collèges :

le collège des communes et intercommunalités représentées par le Syndicat du Pays de Maurienne

le collège des Offices de Tourisme (OT des stations alpines, OT de stations nordiques, OT de vallée), représentés par leur Président ou leur Directeur,

le collège des domaines skiables représentés par leurs Directeurs

le collège des écoles de ski représentées par leurs Directeurs

le collège des socioprofessionnels **en collectif** représentés par leur fédération, leur association ou leur syndicat professionnel,

le collège des socioprofessionnels individuels constitués d'un représentant des hébergeurs et d'un représentant des activités de loisirs et/ou culturelles.

~~Les Membres Associés sont regroupés dans le collège du même nom. Ils disposent de voix consultatives (structures indépendantes). Ils disposent également de voix délibératives (structures indépendantes).~~

Article 8 : le Conseil d'Administration : l'association est dirigée par un Conseil d'Administration de DIX NEUF membres désignés pour 6 ans par les membres de chaque collège.



Chaque collège élit en son sein ses représentants :

8 membres issus du collège des communes et intercommunalités **sur proposition du Syndicat du Pays de Maurienne**

3 membres issus du collège des Offices de Tourisme

2 membres issus du collège des Domaines Skiables

2 membres issus du collège des Ecoles de ski

2 membres issus du collège des Socioprofessionnels **en collectif**

2 membres issus du collège des ~~Membres Associés~~ **Socioprofessionnels individuels**

Tous les Membres Actifs disposent d'une voix délibérative, ~~les Membres Associés disposent d'une voix consultative~~. Chaque Membre Actif ne peut disposer que d'un pouvoir.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par une élection au sein du collège concerné. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Jean-Pierre Jorcin propose de valider les changements des statuts qui seront répercutés au niveau du règlement intérieur de Maurienne Tourisme.

La modification des statuts est validée à l'unanimité.

Jean-Pierre Jorcin demande à l'assemblée si il y a des questions particulières. Pas de questions. Il remercie l'ensemble des personnes présentes ainsi que l'équipe de Maurienne Tourisme pour le travail effectué depuis juillet 2012. Florence Vincendet, à son tour au nom de l'équipe, remercie Jean-Pierre Jorcin pour sa disponibilité dans le cadre des actions de Maurienne Tourisme.

Jean-Pierre Jorcin précise que le nouveau Conseil d'Administration va se réunir juste après l'AGE pour élire le Président, le Vice-Président, le Secrétaire et le Trésorier de l'association. Mais avant le CA il propose de boire le verre de l'amitié autour d'un biscuit de Savoie réalisé par ses soins.

Jean-Pierre Jorcin lève la séance et remercie l'assemblée.

Pour Jean-Pierre Jorcin


MAURIENNE TOURISME
C.A.R. Bat B - Avenue d'Italie
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 83 23 94
info@maurienne-tourisme.com



Validé lors de l'AG Extraordinaire du 02 juin 2014

MAURIENNE TOURISME - REGLEMENT INTERIEUR

Rappel :

*Maurienne Tourisme est une association loi 1901 à but non lucratif.
Elle est composée de :*

+ 6 collèges :

- les communes et intercommunalités (8 membres)
- les offices de tourisme (3 membres)
- les domaines skiables (2 membres)
- les écoles de ski (2 membres)
- les socioprofessionnels (2 membres)
- les membres associés (2 membres – consultatif)

+ D'un Conseil d'Administration représentant chaque collège + Le Président de Maurienne Tourisme est Patrick PROVOST

+ L'équipe technique de Maurienne Tourisme : un poste de direction (1ETP), deux postes de chargés de missions (2 ETP), un poste en charge du développement TIC/web (1 ETP), un poste administratif (temps non complet).

Maurienne Tourisme travaille sur :

- La fédération des acteurs du tourisme
- L'accompagnement et le développement de projets touristiques
- La mise en place d'outils de communication Maurienne (formats papier et numérique)
- La structuration de l'offre touristique sa mise en marché et sa commercialisation (en fonction de l'analyse de la demande)
- La mise en place d'actions de promotion pour la Maurienne

Article 1^{er} :

L'association est régie par des statuts conformes à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Article II :

Il est créé des commissions de travail dépendant du Conseil d'Administration pour traiter des actions de communication/ promotion, mise en marché, commercialisation analyse et prospective liées au développement touristique de la vallée.

Article III : les postes de travail opérationnels



L'association comprend 4 postes de travail ETP en CDI

- 1 ETP directeur de la structure
- 1 ETP chargé de mission « filière cyclo »
- 1 ETP chargé de missions « développement/prospective »
- 1 ETP chargé de développement « TIC/web et actions hiver »
- l'association peut faire appel pour certaines périodes à du renfort en CDD

Article VI : Composition des collèges de l'association et adhésion (cotisations)

Pour le collège des communes et intercommunalités représentées par le du Syndicat du Pays de Maurienne : Participation à l'AG de Maurienne Tourisme, informations régulières sur la structure, mise en œuvre d'actions touristiques liées aux 62 communes de la Maurienne.

Adhésion par une cotisation : l'euro symbolique

Pour le collège des Offices de Tourisme : Participation à l'AG de Maurienne Tourisme, informations régulières sur la structure, mise en œuvre d'actions touristiques liées aux Offices de tourisme de la Maurienne.

Adhésion par une cotisation : le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre de lits touristiques marchands et non marchands. Une convention de partenariat tripartite entre l'OT, la commune ou l'intercommunalité dont l'OT dépend et Maurienne Tourisme est mise en œuvre afin que la collectivité territoriale verse à l'OT le montant de la cotisation annuelle qui sera ensuite reverser en intégralité à Maurienne Tourisme. La convention peut s'établir sur 3 ans renouvelables.

Pour les OT stations, les cotisations sont basées sur le nombre de lits référencés par Savoie Mont Blanc Tourisme (lits marchands et non marchands). Le nombre de lits peut être amené à évoluer en fonction de l'actualisation des données réalisée par SMBT (ou par Maurienne Tourisme).

Cotisation pour les stations alpines : 2 € par lit

Cotisation pour les stations nordiques : 0.50 € par lit

Pour les OT non rattachés à une station : les cotisations sont basées sur le nombre de lits marchands référencés par SMBT. Le nombre de lits peut être amené à évoluer en fonction de l'actualisation des données réalisée par SMBT (ou par Maurienne Tourisme).

Cotisation : 0.50 € par lit

Pour le collège des domaines skiables : Participation à l'AG de Maurienne Tourisme, informations régulières sur la structure, un plan d'actions spécifiques chaque année

Cotisation : 0,5 ‰ (pour mille) du chiffre d'affaires total des domaines skiables (hors taxes hors loi montagne)



Pour le collège des écoles de ski : Participation à l'AG de Maurienne Tourisme, informations régulières sur la structure, un plan d'actions spécifiques à définir chaque année

Cotisation : 0,5 ‰ (pour mille) du chiffre d'affaires total des Ecoles de ski de Maurienne

Pour le collège des socioprofessionnels en collectif : Participation à l'AG de Maurienne Tourisme, informations régulières sur la structure, un plan d'actions spécifiques à définir chaque année

Cotisation : 0,5 ‰ (pour mille) du chiffre d'affaires total de chaque structure collective avec un montant minimum forfaitaire de 100€

Pour le collège des socioprofessionnels individuels : Participation à l'AG de Maurienne Tourisme, informations régulières sur la structure, Maurienne Tourisme peut représenter un des membres lors d'actions spécifiques.

Cotisation : Montant forfaitaire de 50€ par membre minimum + 0,5 ‰ (pour mille) du chiffre d'affaires quand le chiffre d'affaires dépasse > 50 000 €

Les cotisations peuvent être versées à Maurienne Tourisme par chèque ou par virement bancaire. Elles peuvent être payées en plusieurs fois le cas échéant sur demande.

Article V : les participations

Les communes et intercommunalités versent via le Syndicat du Pays de Maurienne, chaque année une subvention de fonctionnement à Maurienne Tourisme en fonction du budget de l'association l'année N. Maurienne Tourisme portera chaque année, les opérations inscrites dans le cadre des actions liées au tourisme au niveau du Pays de Maurienne.

Pour les autres collèges : il est demandé une participation en fonction d'actions spécifiques menées (ex : salons, outils de communication spécifiques, suivi de projets etc)

Autres structures publiques ou privées : toute structure qui souhaite à titre individuel apporter une participation à Maurienne Tourisme pour une action spécifique peut le faire. Une convention (ou un bon de commande) sera alors rédigé entre les deux parties.

Article VI : autres sources de financement

Les autres sources de financement potentielles (non liées aux cotisations/participations) pour Maurienne Tourisme sont : les dons (en numéraire ou en nature), legs, et les subventions (publiques ou privées) pour des actions précises, les emprunts

Article VII : fonctionnement interne de Maurienne Tourisme

Un projet de convention d'entreprise est en cours d'élaboration.

Un plan de formation est établi chaque année.



La présence des membres de chaque collège est fortement recommandée. En cas d'absence successive + de 3 fois au CA le membre sous réserve de la décision du CA peut être radié d'office et être remplacé par un autre membre élu par les membres du collège concerné.

Article VIII : exercice comptable

L'exercice comptable de Maurienne Tourisme se déroule du 1^{er} novembre au 31 octobre de chaque année.

Article IX : versement des cotisations annuelles

Les appels à cotisation se feront en général au début de chaque année pour les structures publiques ayant un exercice comptable sur l'année civile et en début d'exercice pour les autres structures. L'adhésion est possible en cours d'exercice et prend effet pour un an à compter du paiement de la cotisation. Le versement doit être fait en une seule fois par virement ou par chèque. Il peut être fait en plusieurs fois sur demande.

Article X : actions mises en œuvre par Maurienne Tourisme

Les actions mises en œuvre par Maurienne Tourisme qui nécessitent une participation financière spécifique feront l'objet d'une facture à régler dans les plus brefs délais à Maurienne Tourisme. Pour certaines actions notamment de commercialisation, Maurienne Tourisme peut le cas échéant faire appel à une structure de mise en marché ou commercialiser certains produits à échelle vallée. Une convention de partenariat (ou tout autre document contractuel) peut être rédigée entre les deux parties dans ce sens.